

MADAME, MONSIEUR,

Nous vous faisons part de la constitution du Collectif :
« Vivre ensemble en lisière de forêt ».

Pendant la réunion du 2 décembre, les adhérents du Collectif ont décidé à l'unanimité de consulter un cabinet d'avocat spécialisé dans les affaires d'urbanisme. Cette démarche nous permettra d'obtenir une estimation sur le coût d'une procédure en référé contre la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau, visant à faire annuler l'approbation du PLU par le conseil communautaire prévue le 14 décembre.

Elle permettrait de faire véritablement valoir nos droits passablement occultés lors de la mise en place du projet actuel.

Les recours déjà engagés nous font envisager le possible retrait du projet du PLU approuvé le 12 septembre.

Si vous estimez que ce Plan Local d'Urbanisme est inapproprié, vous pouvez renforcer cette action en nous contactant rapidement sur l'adresse mail du Collectif :

[« Vivre-ensemble-en-lisiere-de-foret@1st.fr »](mailto:Vivre-ensemble-en-lisiere-de-foret@1st.fr)

Pour que nos droits soient respectés, nous avons besoin de vous.

A très bientôt,

Le Collectif « Vivre ensemble en lisière de forêt »

Pour votre information, vous pouvez consulter le site de la commune d'Arbonnelaforet.fr : vie municipale/urbanisme/zonage/règlement/enquête publique/commissaire Enquêteur/délibération du 12 septembre